



Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi dix-huit octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de LE POUT, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (30): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : BARON : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CAMIACT ET SAINT DENIS** : M. William TITE pouvoir à M. Nicolas TARBES **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Ramona CHETRIT, **SADIRAC** : M. Cédric ANTON pouvoir à M. Alain ZABULON, Mme Clara MOURGUES pouvoir à M. Patrick GOMEZ.

ABSENTS (02) : LA SAUVE MAJEURE : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Amanda COLLIARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Lydie MARIN déléguée communautaire de la Commune de CREON secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance débute.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2022
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

Présentation :

Convention ORT- (Opération de Revitalisation du Territoire) (définition, axes et intérêt pour la CCC)
Présentation par Manon Mallet- cheffe de projet PVD- petites villes de demain.

DELIBERATIONS

- Déploiement de la fibre optique – avenant à la convention GHM pour travaux alternatifs (délibération 27.10.22)
- Ressources Humaines : taux de promotion pour les avancements de grade (délibération 28.10.22)
- Opération de Revitalisation du Territoire – signature de la convention (délibération 29.10.22)

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2021 de la CC du Créonnais
- Présentation rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : SEMOCTOM- M. Frédéric LATASTE

INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- **DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. le Président expose qu'il a signé les marchés avec les entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne pharmacie à Créon (relogement de la Cabane à projets et de l'épicerie solidaire) pour un montant hors taxe de 656 192.23 € (pour mémoire le projet sera subventionné à hauteur de 309 650.02€ au titre de la DSIL, 160 000 € par la CAF et les demandes de subventions seront reformulées au Conseil Départemental de la Gironde). Le chantier devrait débuter le 2 novembre 2022.

Ceci par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 20 septembre 2022.

2- **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 20 SEPTEMBRE 2022 A SAINT LEON**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- **OBJET : DELIBERATION POUR LES TRAVAUX ALTERNATIFS (TYPE ENFOUISSEMENT OU REMPLACEMENT DE POTEAUX ENEDIS) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR SON TERRITOIRE. (délibération 27.10.22)**

M. Nicolas TARBES, Vice-Président expose les éléments suivants :

Contexte réglementaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les dispositions issues de l'article L1425-1 du CGCT,

VU la délibération d'adhésion de la Communauté de Communes à Gironde Numérique

VU la convention de Délégation de Service Public du 13 mars 2018 conclue entre Gironde Numérique et Orange pour le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire girondin,

VU la délibération n°201216-002 en date du 16 décembre 2020 du Comité Syndical de Gironde Numérique ayant pour objet de créer une enveloppe de travaux supplémentaires.

CONSIDÉRANT que les EPCI de Gironde ont transféré la compétence « Aménagement Numérique » à Gironde Numérique,

CONSIDÉRANT que la convention de Délégation de Service Public conclue entre Gironde Numérique pour le déploiement de la fibre sur toute la Gironde a prévu que Gironde Très Haut Débit, en tant que délégataire, a pour missions principales le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau d'initiative public girondin,

CONSIDÉRANT que le principe de réalisation de travaux alternatifs a été institué afin de prendre en considération certaines situations particulières liées au déploiement du réseau, notamment des considérations paysagères, d'enfouissement, de sécurité, ou d'urbanisme,

CONSIDÉRANT que ces travaux alternatifs, demandés par Gironde Numérique dans le cadre de son pouvoir de direction et de contrôle, sont réalisés par GTHD dans le cadre de la DSP en tant que maître d'ouvrage délégué. Ces travaux font partie des investissements de premier établissement,

CONSIDÉRANT que le recensement des besoins en travaux alternatifs incombe aux EPCI préalablement à une communication à Gironde Numérique,

CONSIDÉRANT que Gironde Numérique instruit les demandes des communes répondant aux critères d'éligibilité

CONSIDÉRANT qu'un avenant à la Convention Gironde Haut Méga doit définir les modalités techniques et financières des travaux alternatifs entre Gironde Numérique et la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que le montant de participation par Gironde Numérique sur les travaux alternatifs envisagés s'élèvera à 100 % du coût des travaux,

CONSIDÉRANT que les statuts confèrent la compétence d'instruction des demandes et d'octroi de la subvention au Président de Gironde Numérique,

Proposition du Président

M. le Président propose :

- de bien vouloir approuver le périmètre des travaux alternatifs sur le territoire des communes suivantes : BLESIGNAC-HAUX-LA SAUVE MAJEURE-LOUPES-SAINT GENES DE LOMBAUD-SAINT LEON.
- de valider l'engagement financier
- de l'autoriser à signer l'Avenant à la Convention GHM pour les travaux alternatifs sur le territoire de la CDC.

Délibération proprement dite

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'exposé de Monsieur Nicolas TARBES, Vice-Président

et après en avoir délibéré et au vu des résultats des votes des membres présents ou représentés : à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le périmètre des travaux alternatifs sur le territoire des communes suivantes : BLESIGNAC-HAUX-LA SAUVE MAJEURE-LOUPES-SADIRAC-SAINT GENES DE LOMBAUD-SAINT LEON.
- de valider l'engagement financier

AUTORISE M. le Président à signer l'Avenant à la Convention GHM pour les travaux alternatifs sur le territoire de la CDC.

4- **OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (délibération 28.10.22)**

Contexte réglementaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu la saisine du Comité Technique en date du 31 aout 2022

Monsieur le Président rappelle que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Monsieur le Président précise que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose compte tenu de la qualité des agents de la CCC, de leur compétence et professionnalisme, au Conseil Communautaire de définir un ratio promus/promouvables de 100% pour tous les grades à compter de l'année 2022.

Ceci pourra constituer un signe de reconnaissance à l'excellente équipe.

Délibération proprement dite

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- D'accepter les propositions de Monsieur le Président et de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit : 100% pour tous les grades. Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

5- **OBJET : CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) (délibération 29.10.22)**

1- Préambule explicatif

Le programme « Petites Villes de Demain » lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat et ce, jusqu'en 2026.

Suite à la labellisation de la commune de Créon dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », une convention a été signée entre l'Etat, la Communauté de Communes du Créonnais et la commune de Créon. Dans ce document, daté du 9 avril 2021, les différentes parties se sont engagées à signer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sous dix-huit mois.

Les signataires d'une convention ORT comprennent a minima l'Etat, la Communauté de Communes et la ville centre et peuvent intégrer d'autres partenaires institutionnels (Département, Région, Etablissement Public Foncier etc...) ainsi que les communes volontaires de l'intercommunalité.

D'une durée de cinq ans minimum, la convention ORT engage les signataires dans la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité dit « projet de territoire » comprenant des fiches actions détaillées avec un budget et un calendrier prévisionnel.

Son périmètre comprend le territoire de l'intercommunalité avec une identification de secteurs à enjeux concentrant des dysfonctionnements (vacance résidentielle ou commerciale, dégradation du bâti, espaces publics monofonctionnels, difficultés dans le partage de la voirie etc.).

Le territoire signataire bénéficie de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'aides à l'amélioration de l'habitat et du maintien des services publics comme :

- Le dispositif De Normandie : ce dispositif permet une réduction d'impôts comprise entre 12% et 21% en fonction du temps de location à loyer conventionné dans la limite de 300 000€ pour les propriétaires bailleurs rénovant leur logement selon certaines modalités (25% du montant total des travaux doivent être consacrés à de la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques).
- Le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) : ce dispositif permet à l'Anah de financer une partie du déficit de l'opération de rénovation des logements à vocation locative réalisée par un opérateur public, parapublic, privé pour assurer à l'investisseur un équilibre budgétaire.
- Une instauration automatique du droit de préemption urbain renforcé et du droit de préemption sur les baux et les fonds commerciaux pour les secteurs à enjeux identifiés dans la convention.

Dans le cas du Créonnais, la commune de Créon en lien avec la Communauté de Communes a mené une démarche entre juin 2021 et octobre 2022 selon la méthodologie préconisée par l'Etat à savoir : une phase de diagnostic, une phase d'échanges avec les partenaires et opérateurs du territoire et une phase de formalisation des intentions politiques et opérationnelles.

L'ORT s'adresse à tout le territoire et notamment, aux collectivités déjà engagées dans une dynamique de projet. Cette convention pourra être avenantée pour intégrer des communes ayant formalisé un projet de ville en accord avec les orientations définies.

Cette convention dite « chapeau » permet de fixer des objectifs communs et d'assurer une complémentarité et une cohérence entre les actions communales et intercommunales.

2- Présentation de la stratégie

Monsieur le Président, expose :

Compris dans la première couronne d'influence de la métropole bordelaise, le Créonnais connaît une forte croissance démographique depuis les années 2000, fruit d'un solde migratoire très favorable et d'un solde naturel positif.

Par ailleurs, le territoire est inscrit dans la zone d'emploi de la métropole bordelaise et de fait, subit d'importants déplacements pendulaires principalement vers les communes de Bordeaux Métropole.

Ces dynamiques réinterrogent fortement les infrastructures et engendrent des dysfonctionnements particulièrement prégnants au sein de la commune de Créon. En effet, la commune est fortement marquée par les moments de congestion provoqués par le transit des véhicules.

Reconnue comme « polarité relais » par le SCoT, Créon assure des fonctions de centralité pour son bassin de vie en proposant une offre complète de services publics et marchands, de commerces, d'équipements ainsi qu'une typologie d'habitat complémentaire à celle produite en majorité sur le territoire. De plus, elle bénéficie d'une vie associative riche avec 86 structures œuvrant sur son territoire dans différents domaines (solidarité, culture, sport et loisirs).

Pendant, l'accroissement de la population et la mise en œuvre récente de projets structurants pour y faire face provoquent une importante évolution : de centre intermédiaire, elle devient un centre structurant regroupant plus de 70 services et équipements dont le plus grand lycée de Gironde. Les flux se trouveront à terme renforcés ainsi que la pression immobilière et foncière.

L'ambition politique communautaire et municipale est de maintenir l'attractivité du territoire en maîtrisant son urbanisation et en confortant son armature de services et d'équipements. Elle respecte en cela le « principe capital du parti d'aménagement communautaire : la revitalisation des centres-bourgs » inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé en 2020.

L'objectif opérationnel est de permettre l'accueil de nouvelles populations tout en préservant le cadre de vie et en répartissant les impacts en fonction de l'armature territoriale du Créonnais. Ces ambitions vont de pair avec formulation d'une stratégie d'attractivité qui comprend quatre axes thématiques et seize objectifs :

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie en répondant aux enjeux de la transition écologique

1. Assurer la fluidité des parcours des véhicules
2. Qualifier les espaces publics pour plus de convivialité
3. Faciliter le report vers d'autres mobilités
4. Renforcer la place et le rôle de la nature en ville

Axe 2 : Conforter l'offre de services et d'équipements pour le bassin de vie

5. Consolider l'offre de locaux et d'équipements
6. Intégrer les enjeux de la transition énergétique
7. Animer une politique culturelle et jeunesse
8. Développer la politique d'action sociale

Axe 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle et patrimoniale

9. Encourager la rénovation de l'habitat
10. Réinvestir les bâtis dégradés en créant une offre attractive
11. Informer et accompagner les porteurs de projet
12. Valoriser le patrimoine bâti et urbain

Axe 4 : Consolider les atouts commerciaux et touristiques

13. Développer et renforcer l'attractivité
14. Consolider et adapter l'offre locale
15. Dynamiser et valoriser le parcours
16. Rassembler et fédérer les acteurs

Ces objectifs sont déclinés en 35 fiches actions et plus d'une centaine de déclinaisons opérationnelles précisant pour chacune la maîtrise d'ouvrage, les partenaires associés, le calendrier et le budget prévisionnel. Ces actions recouvrent de nombreux champs et peuvent consister en l'achat d'un logiciel, à la réalisation d'une étude jusqu'à la création d'un équipement comme la cuisine centrale par exemple.

Proposition de Monsieur le Président

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT)

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 9 avril 2021 entre l'Etat, la Communauté de Communes du Créonnais et Créon ;
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 octobre 2022 ;

Considérant la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires et présentant l'ORT ;

Considérant la stratégie d'attractivité décrite par le plan guide stratégique et les fiches actions disponibles au lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1RL93mLbH0-cMwb62gPk302sfd4NnDObG?usp=sharing>

Considérant le projet de convention d'ORT envoyé aux élus communautaires le 11 octobre 2022 ;

M. le Président propose :

- de l'autoriser à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (jointe en annexe).

3- Délibération proprement dite

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain ZABULON, Président

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte à l'unanimité les dispositions proposées

6- QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activités de la CCC – 2021

Chaque Vice-Président présente les actions menées dans le cadre de sa délégation.

M. Nicolas TARBES indique que dans le rapport 2022, un point sera fait sur le Numérique, le plan Haut Méga et les actions menées par la conseillère numérique .

Mme Mathilde FELD, mairie de Créon, demande qu'un chapitre soit réservé à l'environnement dans le prochain rapport d'activités : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) etc.....

Concernant la partie sur la mobilité : Mme Mathilde FELD suggère , considérant le contexte de hausse du prix des carburants et de la pénurie, de relancer l'application de covoiturage.

M. Nicolas TARBES rappelle qu'il était à l'initiative de l'application de covoiturage du site de la CCC , application innovante puisque'il était possible de personnaliser les trajets (ce que les applications « classiques » ne permettent pas)

Il indique avoir proposé à Mme la Vice-Présidente Mobilité verte du CD33 de l'époque Anne-Laure Fabre Nadler de partager notre expérience, resté sans suite, et qu'ensuite le CD33 a lancé de son côté un site départemental.

Il expose également que lors du mandat précédent, il avait été décidé d'abandonner l'hébergement de cette application, aucune enveloppe budgétaire n'ayant été octroyée pour l'animation du réseau des covoitureurs.

Il souligne également qu'à ce moment-là les aires de covoiturages n'étaient pas encore systématisées sur le territoire.

Il indique avoir proposé à Mme la Vice-Présidente Mobilité verte du CD33 de l'époque Anne-Laure Fabre Nadler de partager notre expérience, reste sans suite, sans aucune considération puis en lançant de son côté son site départemental.

M. Nicolas TARBES indique qu'un lien sera mis sur le site de la CCC permettant d'accéder au site départemental, les aires locales de covoiturage seront également stipulées.

Monsieur le Président propose aux maires de venir présenter les actions de la CCC et le rapport lors des séances des conseils municipaux

- **Le Conseil communautaire de novembre** se tiendra le 15 novembre au lieu du 22 en raison du congrès des maires qui se déroulera la semaine suivante. Il aura lieu à HAUX au lieu de Madirac.

- **PLUI –Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI et du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise- Manufacture HERMES**

La concertation préalable a débuté le 17 octobre pour s'achever le 31 octobre 2022. Une réunion publique s'est tenue hier soir à Loupes.

Le bilan de la concertation sera tiré par délibération du Conseil Communautaire.

- **PLUI- Modification n°02 Enquête publique**

L'Enquête publique se déroulera du vendredi 4 novembre au lundi 5 décembre 2022.

Les administrés pourront consigner leurs observations sur le registre dédié aux jours et heures d'ouverture de la CC du Créonnais

M. Hugues MORIZOT a été désigné Commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, il tiendra les permanences suivantes au siège de la CC du Créonnais (39 Blvd Victor Hugo 33670 CREON) :

- Permanence initiale : le vendredi 4 novembre de 9h à 12h
- Mercredi 16.11 de 14h à 17h
- Lundi 21.11 de 14h à 17h
- Jeudi 1.12 de 14h à 17h
- Permanence de clôture : le lundi 5 décembre de 14h à 17h

7- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES

7.1 Monsieur le 1^{er} Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Développement économique**
 - Contact GELIB : groupement employeurs Libournais pour axes de coopération sur Créonnais
 - Suivi différents porteurs de projet
 - Préparation prochaine commission d'attribution
- **Finances**
 - Travail sur le PPI
- **Tourisme**
 - Suivi projets oenotouristique : financements EU
- **Autres**
 - suivi candidature PETR / GAL CE2M fonds européens + formation nouveaux membres
 - réunions de concertation acteurs économiques Stratégie éco PETR avec Cecogeb
 - Diverses présentations clubs d'entreprise et clubs business sur territoire
 - Participation convention des intercommunalités

7.2 Madame la 2^{ème} Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Collecte nationale de la Banque Alimentaire

La collecte se déroulera les 25 et 26 novembre 2022 de 9 h à 20h à Carrefour Market et Aldi. Le CIAS enverra un lien afin que les bénévoles puissent s'inscrire aux permanences.

Commission de travail du CIAS

Une commission de travail se tiendra le 25 octobre à 18h30

7.3 Monsieur le 3^{ème} Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation :

M. Nicolas TARBES fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité.

- Relogement de la Cabane à Projets :

La consultation s'est achevée le 12 septembre pour les 12 lots. 81 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 37 offres ont été déposées.

L'analyse des offres a été effectuée et les marchés notifiés le 17 octobre 2022 lors de la 1^{ère} réunion de chantier.

Le début du chantier est fixé au 2 novembre 2022.

Lots	Entreprises	Attributions €ht
Lot 01 - Démolition / VRD / Gros Œuvre / Ravalement / Carrelage	Abbadie	158 956,23 €
Lot 02 - Charpente / Couverture / Zinguerie	Roque Bois	98 995,94 €
Lot 03 - Menuiseries extérieures	Barse	21 000,93 €
Lot 04 - Serrurerie / Portails	Egm	53 915,00 €
Lot 05 - Plâtrerie	Capstyle	56 631,00 €
Lot 06 - Menuiseries intérieures	Daney	32 059,00 €
Lot 07 - Parquet	Laurent Frère	10 092,80 €
Lot 08 - Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	Se2b	105 602,42 €
Lot 09 - Électricité	Cabanat	60 288,29 €
Lot 10 - Peinture / Nettoyage de fin de chantier	Copy	30 146,62 €
Lot 11 - Élévateur	Ermhes	25 510,00 €
Lot 12 - Enseignes	Kosmographik	2 994,00 €
	Total €h.t.	656 192,23 €

- Déploiement fibre optique

Monsieur le Vice-Président fait un point d'étape sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

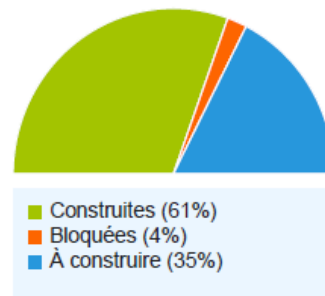
Il rappelle les objectifs de déploiement, le calendrier prévisionnel et que les Maires peuvent se rapprocher de lui pour faire remonter les problématiques rencontrées.

Quelques chiffres clés :

CHIFFRES CLÉS

	À CONSTRUIRE	BLOQUÉ	CONSTRUIT
CENTRAL OPTIQUE (NRO)	7		7
ARMOIRES DE RUE (PM)	51		34
PRISES FIBRE OPTIQUE	9 103	336	5 520

% COUVERTURE DU TERRITOIRE



	À CONSTRUIRE	BLOQUÉ	BLOQUÉ (%)	CONSTRUIT	CONSTRUIT (%)
Phase 1	3 593	185	5	3 211	89
Phase 2	3 712	31	1	2 136	58
Phase 3	1 820	137	8	149	8

NB :

- À construire : chiffres définis dans le contrat de délégation de service public
- Bloqué : les prises ne peuvent pas être construites pour des raisons administratives
- Construit : les travaux sont achevés

CHIFFRES CLÉS

	À CONSTRUIRE	BLOQUÉ	CONSTRUIT	CONSTRUIT (%)
BARON	509	0	171	34%
BLESIGNAC	135	132	0	0%
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	155	0	116	75%
CAPIAN	423	3	392	93%
CREON	2 868	28	1 956	68%
CURSAN	296	5	291	98%
HAUX	423	1	6	1%
LA SAUVE	829	6	683	82%
LE POUT	259	1	251	97%
LOUPES	413	105	289	70%
MADIRAC	142	6	132	96%
SADIRAC	2 145	19	784	37%
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	159	54	105	66%
SAINT-LEON	159	0	157	99%
VILLENAVE-DE-RIONS	188	1	175	93%

NB :

- Prises à construire : prises prévues par le contrat de délégation de service public

7.4 Madame la 4^{ème} Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente ne prend pas la parole.

7.5 Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

SEMOCOTOM :

Le rapport a été envoyé en amont de la réunion aux conseillers municipaux et aux conseillers communautaires.

M. Pierre GACHET propose de dédier un temps de présentation plus important considérant les orientations prises par le SEMOCTOM.

M. Nicolas TARBES propose aux élus de faire remonter les questions aux délégués et aux Vice-Présidents du SEMOCTOM.

M. Bernard PAGES suggère de faire circuler aux élus les documents présentés au SEMOCTOM sur les perspectives et la stratégie du syndicat.

Mme Mathilde FELD, rappelle que des évolutions structurelles arrivent : une diminution des collectes en porte à porte, développement de l'apport volontaire.

Elle propose de réunir les délégués de la CCC au SEMOCTOM avant chaque Comité syndical afin d'avoir une position collégiale sur les sujets à l'ordre du jour.

Mme Maryse CHIRON CHARRIER rappelle qu'effectivement une étude a été réalisée mais seulement avec un panel de 300 personnes, l'apport volontaire pose un réel problème notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

M. Frédéric LATASTE indique que le SEMOCTOPM dispose d'un régime fiscal dérogatoire par lequel chaque CdC peut choisir le régime fiscal qui s'applique à son territoire : TEOM-REOM-TEOM incitative- REOM incitative ... le SEMOCTOM est en train de réfléchir à modifier cette possibilité.

Compte tenu de l'importance du sujet, la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sera effectuée lors du Conseil Communautaire de novembre. M. le Président du SEMOCTOM sera convié afin de présenter ledit rapport, les orientations et la stratégie du SEMOCTOM.

M. le Président suggère également d'inviter les délégués du SEMOCTOM à la séance du 15 novembre.

- **SMER**

Pour le budget 2023

membres	Taux de participation 2022	cotisations EPCI 2022	Estimation taux de participation après extension avec potentiel fiscal	Estimation sur la base de 400.000 €
Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers	17,93%	53 798,37 €	13,23%	52 911,11 €
Communauté de Communes de Castillon-Pujols	27,98%	83 934,36 €	20,93%	83 703,13 €
CALI	24,55%	73 662,27 €	22,95%	91 815,83 €
Communauté de Communes du Créonnais	10,19%	30 573,49 €	7,92%	31 667,98 €
Communauté de Communes du Pays Foyen	9,44%	28 323,15 €	6,78%	27 124,31 €
Communauté de Communes des Côteaux Bordelais	8,08%	24 244,04 €	8,78%	35 123,11 €
Communauté de Communes de la Laurence	1,82%	5 464,32 €	19,43%	77 702,58 €
	100%	300 000,00 €	100%	400 000,00 €

- **SIETRA**

Une réunion s'est tenue lundi 17 octobre, il a été arrêté le passage de 100 000 à 130 000€ pour les frais de fonctionnement. Il rappelle que le personnel est subventionné à 80% et que le syndicat n'est pas endetté aussi il a suggéré plutôt que d'augmenter les cotisations des CdC de souscrire un emprunt.

- **EOLIEN TERRESTRE**

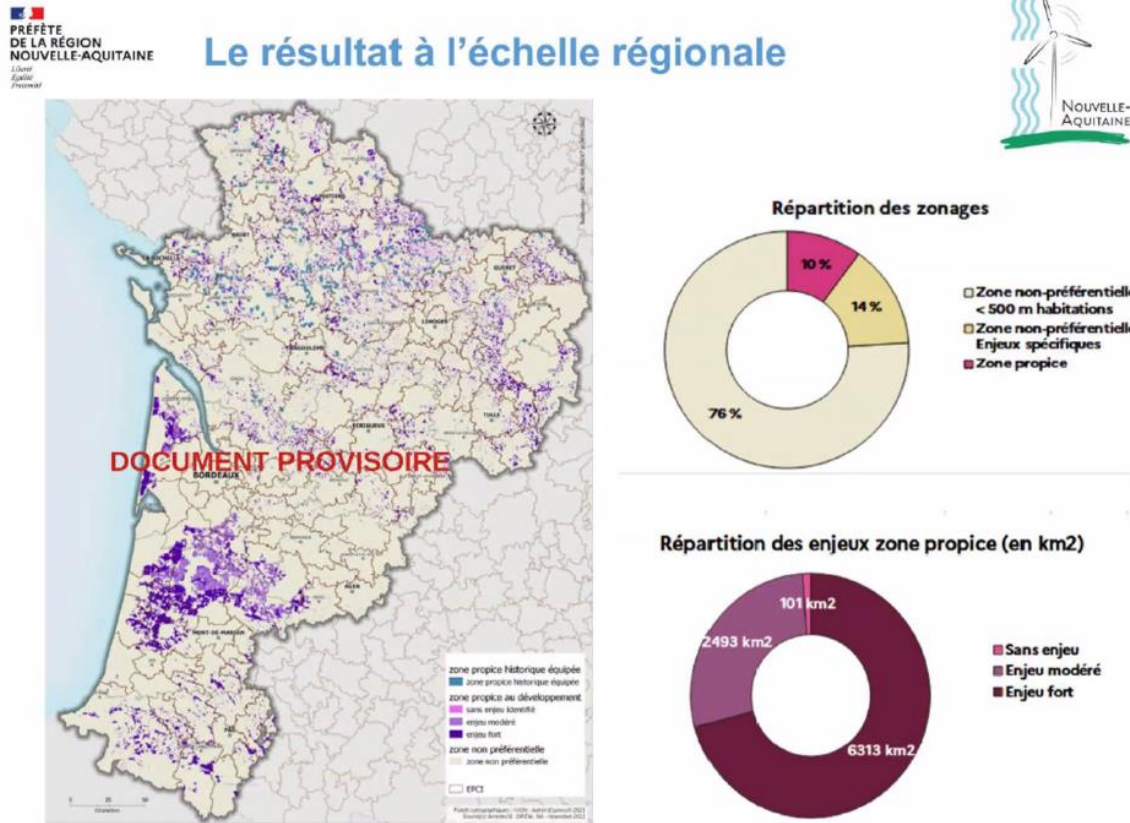
Une visioconférence s'est tenue lundi 17 octobre sur la cartographie des zones propices à l'éolien terrestre, pour la CCC : Capian, Créon, Haux, La Sauve Majeure et Saint Léon ont été repérées.

La concertation se terminera non pas le 31 octobre mais le 15 novembre.

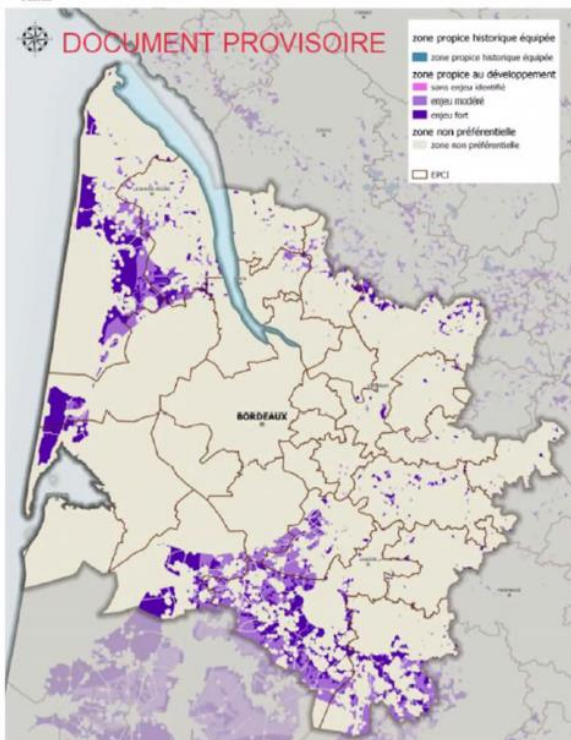
Il expose les termes de son intervention sur la méthodologie proposée : absence de données morphologiques, non prise en compte du bruit (variable en fonction de l'implantation des éoliennes), présence des palombières, présence des chauves-souris, et du processus de classement Unesco pour les côtes de Bordeaux.

Mme Mathilde FELD recommande une action collective si aucune mairie n'est d'accord d'autant que la loi Climat et Résilience (avec le Zéro artificialisation nette) considère les éoliennes comme de l'artificialisation car le socle est très imposant.

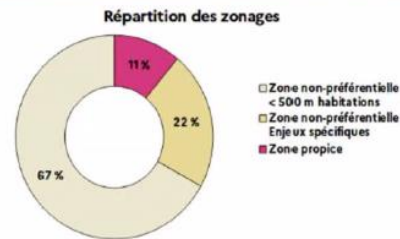
M. Alain ZABULON, Président rappelle quelques chiffres :



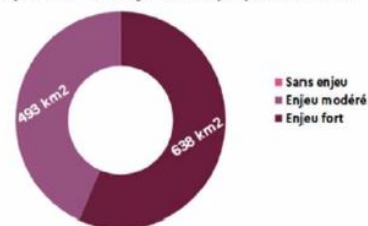
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine



Répartition des surfaces			
Zones propices	Zone non préférentielle (enjeux spécifiques)	Zone non préférentielle (<500 m habitations)	
Gironde (33)	1 131 km ²	2 156 km ²	6 693 km ²



Répartition des enjeux zone propice (en km²)



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

7.6 Monsieur le 6^{ème} Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité : Benjamin AUDUREAU

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Centre de loisirs 3/12 ans

Point RH :

Les 2 associations ont enfin réuni des équipes complètes pour accueillir le nombre d'enfants requis par le conventionnement des places. Attention toutefois, LJC a dû pour cela faire appel à des intérimaires ce qui impactera ses charges 2022.

PEDT

La 1^{ère} réunion sur le renouvellement du Pacte Educatif du Créonnais (PEdT) 2022-2025 s'est tenue le jeudi 29 septembre 2022 à 18h30 à l'Espace Culturel de Créon

5 axes prioritaires sur 10 proposés ont été choisis par les participants soit la cohérence éducative, l'épanouissement personnel et social de l'enfant et de l'adolescent, la culture, l'inclusion et la formation. Les participants se sont inscrits dans les groupes de travail et ont pu indiquer leur disponibilité.

Démarrage des groupes de travail dès le 10 octobre au moins une réunion sur chaque thématique a été prévue, dernier groupe de travail sur le thème de la formation le jeudi 20 octobre à 18h30 dans les locaux de la CCC.

PEdT finalisation de son écriture durant les vacances de la Toussaint. Une présentation du PEDT aura lieu ensuite en Conseil Communautaire

Parentalité

Livraison en version papier du répertoire « *Orienter les familles sur la Communauté de communes du Créonnais* », la Communauté de communes se chargera de déposer le dit-document dans les services recevant du public (Mairies, Bibliothèques, associations mandatées, MDS, CCAS, CIAS ...)

7.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la communication interne et externe : Romain BARTHET-BARATEIG

Monsieur le Conseiller délégué est absent excusé.

7.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE

Monsieur le Conseiller délégué ne prend pas la parole.

7.9 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE

Monsieur le conseiller délégué est absent excusé.

**

M. Pierre GACHET, Maire de Créon informe qu'il n'a aucune information officielle sur la date d'ouverture du lycée, il a sollicité le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour assister à une réunion de chantier afin d'avoir des informations sur le sujet.

M. Nicolas TARBES indique que les élèves de 3^{ème} devront dès le mois prochain pour émettre leur vœu d'affection au lycée.

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 21 h50

FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

Numéros d'ordre des délibérations prises

DELIBERATIONS

- Déploiement de la fibre optique – avenant à la convention GHM pour travaux alternatifs (délibération 27.10.22)
- Ressources Humaines : taux de promotion pour les avancements de grade (délibération 28.10.22)
- Opération de Revitalisation du Territoire – signature de la convention (délibération 29.10.22)

Liste des présents

PRESENTS (30): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : BARON : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE pouvoir à M. Nicolas TARBES **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Ramona CHETRIT, **SADIRAC** : M. Cédric ANTON pouvoir à M. Alain ZABULON, Mme Clara MOURGUES pouvoir à M. Patrick GOMEZ.

ABSENTS (02) : LA SAUVE MAJEURE : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Amanda COLLIARD

Le Président de la CdC du Créonnais
Alain ZABULON

La secrétaire de séance,
Mme Lydie MARIN